







# 4. HABITAT

## Fiche action N°H.3

# Animer et accompagner une rénovation énergétique performante de l'habitat, pour des rénovations qui soient BBC compatibles

Axes stratégiques	Champs d'intervention
 Améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti privé et public  Lutter contre l'isolement et la marginalisation des populations	 Consommations d'énergies  Émissions de gaz à effet de serre  Qualité de l'air  Adaptation au changement climatique

### Contexte réglementaire, objectifs :

La Loi du 10 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, énonce une définition légale de la précarité énergétique : « Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Cette définition est précisée par l'observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), mis en place le 1er mars 2011 afin de disposer d'une connaissance fiable et partagée du phénomène de précarité énergétique. Pour mesurer la précarité énergétique, l'ONPE s'appuie sur un panier d'indicateurs, dont le taux d'effort énergétique (TEE), indicateur qui introduit la part du budget consacré à l'énergie (transport inclus) et le ressenti de l'inconfort et du froid.

Le Plan Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) fait de la rénovation énergétique une priorité nationale. Les objectifs sont, à compter de 2017, de rénover chaque année 500 000 logements : 380 000 logements privés, dont 50 000 logements occupés par des habitants en situation de précarité, et 120 000 logements sociaux.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) réaffirme l'objectif du PREH et fixe l'objectif de réduire la précarité énergétique de 15 % d'ici 2020. Elle fixe également l'objectif de disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes « bâtiment basse consommation » ou assimilé, à horizon 2050

La Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat entend lutter contre les passoires énergétiques (diagnostics de performance F ou G) et les résorber d'ici 2028.

### Cette action est divisée en 8 sous actions :

## Animer et accompagner une rénovation énergétique performante de l'habitat, pour des rénovations qui soient BBC compatibles

H. 3.1	Déployer une animation territoriale de l'Espace Info Energie
H. 3.2	Encourager la rénovation des copropriétés / mettre en œuvre un POPAC
H. 3.3	Signer la charte Chèque éco—énergie et étudier l'abondement des aides du chèque éco—énergie de niveau 1
H. 3.4	Informers les entreprises du bâtiment sur les rénovation qualitatives et les reconnaissances régionales du chèque éco—énergie (rénovateur BBC, auditeurs, certification RGE)
H. 3.5	Communiquer vers les habitants sur la qualification QUALIBAT et RGE
H. 3.6	Lutter contre la précarité énergétique
H. 3.7	Encourager la rénovation de l'habitat privé grâce à un bureau logement
H. 3.8	Être exemplaire pour les logements communaux et le parc social



## Sous action H3.1

# Déployer une animation territoriale de l'Espace Info Énergie



5 permanences / mois (pour 11 mois / an)  
2 portes-ouvertes par an et tenue d'un stand à deux salons /an

### Objectifs :

### Indicateurs :

- Nombre de permanences et animations de l'EIE/an
- Nombre de conseils / an auprès des habitants

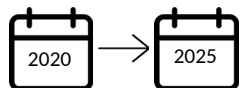
**Détail de l'action :** Les espaces Info-Énergie informent et conseillent les habitants en toute indépendance sur leurs travaux de rénovation, leur mode de chauffage et les aides financières auxquelles ils peuvent bénéficier. Ce conseil s'adresse en particulier aux personnes dont le revenu est situé au-dessus des plafonds de l'ANAH. Biomasse Normandie est la structure identifiée par l'ADEME et la Région pour le Calvados. Son Espace Info Energie fait parti du réseau national FAIRE déployé par l'Etat pour massifier la rénovation énergétique. L'Espace Info Energie renseigne principalement par téléphone. Mais les habitants peuvent également prendre rendez-vous et rencontrer le conseiller. Toutefois les locaux de Biomasse Normandie sont basés à Caen. C'est pourquoi l'action du PCAET est d'organiser des permanences délocalisées sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau, de manière à rendre accessible ces conseils au plus grand nombre et à réduire les besoins de déplacement de la population. Numéro vert pour contacter l'Espace Info Énergie : **01 84 88 83 25**, plus d'infos : [www.normandie.infoenergie.org](http://www.normandie.infoenergie.org)

Les permanences de l'Espace Info Energie, ciblées sur la performance énergétique, viendront compléter le conseil déjà apporté par le CAUE, davantage axé sur l'intégration architecturale. La communication pour faire connaître ces accompagnements pourra être renforcée.



€ Dépense prévisionnelle en TTC : **9 450€ / an**

Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom
Partenaires	Biomasse Normandie

# Encourager la rénovation des copropriétés / mettre en œuvre un POPAC



### Objectifs :

72 logements collectifs rénovés  
d'un niveau moyen / an  
30 logements collectifs rénovés  
d'un niveau BBC/an

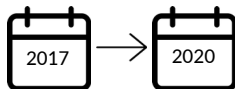
### Indicateurs :

- Nombre de copropriétés accompagnées

**Détail de l'action :** Un POPAC est un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés. Un POPAC a été signé avec l'ANAH pour le centre-ville de la reconstruction, le 6 juillet 2017. C'est un outil d'ingénierie opérationnelle en faveur des copropriétés fragilisées, sur un périmètre restreint (un quartier, quelques îlots), pour une durée de 3 ans. Il intervient de manière préventive sur les copropriétés fragiles ou en voie de fragilisation.



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Vire Normandie
Partenaires	ANAH

# Signer la charte Chèque Eco-énergie et étudier l'abondement des aides chèques éco-énergie de niveau 1



### Objectifs :

- 316 maisons individuelles rénovées d'un niveau moyen/an
- 79 maisons individuelles rénovées d'un niveau BBC/an

### Indicateurs :

- Montant des aides allouées/an aux ménages
- Nombre d'audits énergétiques subventionnés
- Nombre de chèques de niveau 1,2 et 3 (BBC) attribués aux habitants du territoire

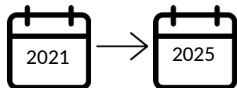
**Détail de l'action :** La Région Normandie a déployé un dispositif d'aides à la rénovation de l'habitat pour accompagner les habitants dans leur projet de rénovation. Elle a créé un réseau de conseillers, d'entreprises (auditeurs et rénovateurs BBC) et de financeurs (banques) pour massifier la rénovation, faire monter les professionnels en compétence et au final aider les habitats à réaliser des rénovations qui soient performantes en énergie. On parle de rénovations «BBC compatibles», c'est à dire que les travaux réalisés ne viendront pas s'opposer à l'atteinte du niveau basse consommation (épaisseur d'isolant suffisante par exemple). La Région subventionne les travaux grâce à des chèques. Le chèque de niveau 1 est de 2000€, pour des travaux qui réduisent les besoins en énergie de 40%. Le chèque de niveau 2 est de 4500€, pour des travaux qui réduisent les besoins en énergie de 60%. Le chèque de niveau 3 est de 9200€, pour des travaux qui atteignent le niveau Basse Consommation. Un chèque de 800€ permet en plus de financer les audits énergétiques.

L'action du PCAET consiste à faire connaître le dispositif et à étudier un financement supplémentaire de l'Intercom pour les habitants qui pourraient bénéficier du chèque de niveau 1. L'intérêt est d'aider davantage les habitants à réaliser des travaux qui soient vraiment performants, et qu'ils fassent au minimum 40% d'économies d'énergie, quand le seuil minimum demandé par l'ANAH n'est que de -25%.

Plus d'infos sur le chèque éco-énergie : <https://cheque-eco-energie.normandie.fr>



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom, Vire
Partenaires	Région Normandie

## Sous action H3.4

**Informers les entreprises du bâtiment sur les rénovations qualitatives et les reconnaissances régionales du chèque éco-énergie (rénovateur BBC, auditeurs, certification RGE)**



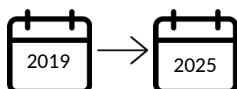
**Indicateurs :**

- Nombre de réunions d'information
- Nombre de participants

**Détail de l'action :** L'objectif est d'encourager les artisans à se qualifier RGE «reconnu garant de l'Environnement» et à conventionner avec la Région pour être reconnu «auditeur» ou «rénovateur BBC» du dispositif chèque. L'intérêt est que les habitants qui souhaitent bénéficier du crédit d'impôt ou du chèque énergie, qui obligent à recourir à des artisans RGE, puissent trouver des artisans locaux qualifiés. L'objectif est bien que les travaux de rénovation engagés par les habitants bénéficient aux artisans du territoire. Ces réunions d'informations pourront être reconduites autant que besoin.



Calendrier :



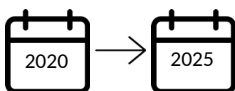
Maître d'ouvrage :	Chambre des Métiers et de l'Artisanat interdépartementale
Partenaires	Intercom / FFB / CAPEB / BEN BTP

**Communiquer vers les habitants sur  
la qualification  
QUALIBAT et RGE**

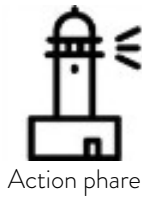
**Détail de l'action :** Les moyens de communication possibles sont multipliés : affichage, sites internet, page Facebook, articles de presse, information dans les bulletins municipaux ....



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom, communes
Partenaires	Opérateurs ANAH, Espace Info Energie, CMAi, FFB, BEN BTP, Région, CAPEB



## Sous action H3.6

# Lutter contre la précarité énergétique



Objectifs partagés avec la sous-action H.3.3

### Objectifs :

### Indicateurs :

- Nombre de bénéficiaires de l'aide au Habiter Mieux (=nombre de rénovations)
- Nombre et part des chèques énergie émis réellement utilisés

**Détail de l'action :** Conventionner avec l'ANAH et abonder les aides de l'ANAH pour renouveler et mettre en œuvre des OPAH (ex. Condé-en-Normandie, Vire Normandie) et des protocoles territoriaux Habiter Mieux (pôle de proximité de Saint-Sever).

Les habitants en situation de précarité énergétique, ayant des revenus modestes e ou très modestes, peuvent bénéficier d'aides spécifiques de l'ANAH pour améliorer d'au moins 25% la performance énergétique de leur logement. L'aide peut atteindre jusque 50% du montant total des travaux HT, jusque 10 000€ d'aides, plus une prime de 2000€. Les travaux à engager pour atteindre ce niveau et le montant des aides sont définis par un conseiller habilité ANAH . Dans le cadre d'un protocole territorial, l'Intercom finance des permanences délocalisées sur le territoire et apporte une aide financière complémentaire pour les travaux des habitants. Par contre, seules les aides «Habiter Mieux» sont étudiées et aucune réserve financière n'est fait par l'ANAH pour le territoire : les dossiers provenant de territoires qui ont signés des programmes globaux d'amélioration de l'habitat appelés «OPAH» seront prioritaires.

Par ailleurs, les habitants ayant de faibles revenus sont destinataires d'un chèque énergie, adressé par l'Etat, pour financer une partie des factures d'énergie ou des travaux de rénovation thermique des logements. Ces chèques énergie remplacent les tarifs sociaux de l'énergie. Le montant annuel du chèque énergie est compris entre 48 et 277€/an. Il est important de communiquer sur ces chèques pour en expliquer le fonctionnement aux habitants.

Le fonds de solidarité Energie, abondé par différents opérateurs d'énergie (SDEC ENERGIE, EDF, GRDF...) géré par le Conseil Départemental, apporte également une aide aux foyers en situation d'impayés.



€ Dépense prévisionnelle en TTC : **25 000€ / an**



Maître d'ouvrage :	Intercom, Vire Normandie
Partenaires	ANAH, Opérateurs habitat, SDEC ENERGIE, Etat, Conseil Départemental, Caisses de retraite

**Encourager la rénovation de l'habitat privé grâce à un bureau logement**



**Objectifs :**

Objectifs partagés avec la sous-action H.3.3

**Indicateurs :**

- Nombre de permanence /an
- Nombre de conseils/an auprès des habitants

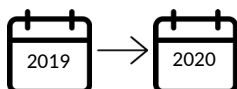
**Détail de l'action :** Le bureau logement offre des lieux de conseils de proximité aux habitants de situation de précarité énergétique.

**BESOIN DE RÉNOVER VOTRE LOGEMENT ?**

■ ÉCONOMIE D'ÉNERGIE  
■ ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE

**BÉNÉFICIEZ DE CONSEILS NEUTRES & ADAPTÉS**

Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Valdallière
Partenaires	INHARI



**Être exemplaire pour les logements communaux et le parc social**



70 logements HLM en rénovation d'un niveau moyen / an  
78 logements HLM en rénovation d'un niveau BBC/ an (objectifs partagés avec la sous-action H 3.3 pour les logements communaux)

**Objectifs :**

**Indicateurs :**

- Nombre de logement communaux rénovés (dont nombre de rénovations en BBC)
- Nombre de logements HLM rénovés (dont nombre en BBC)

**Détail de l'action :** Il est conseillé de systématiser les audits énergétiques et l'étude de scénarios de rénovation «BBC» et «BBC compatibles» avant toute rénovation.

Le parc social doit être rénové pour améliorer sa performance énergétique, sa manière à tendre vers des rénovations Basse Consommation. L'intérêt est double, d'abord, réduire les dépenses énergétiques des locataires et de plus, proposer des logements confortables et attractifs.

Concernant les communes, cette mesure consiste à rénover les logements communaux, de manière à proposer à la location des logements performants, dans la mesure du possible d'un niveau Basse Consommation. La réalisation d'audits énergétiques est un moyen de programmer et hiérarchiser les travaux en fonction du niveau performance à atteindre (et le budget alloué), tout en permettant que les travaux soient BBC compatibles, c'est à dire qu'ils ne viennent pas empêcher l'atteinte du niveau BBC à l'avenir. Des aides sont possibles pour ces travaux, notamment par les Certificats d'économie d'énergie (<https://www.sdec-energie.fr/comparateur-de-primas-cee>). Le SDEC ENERGIE propose aussi un outil pour aider à identifier la liste des aides disponibles en fonction du projet : <https://www.sdec-energie.fr/subventions>.

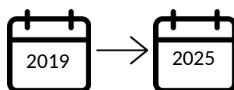
Le bail à réhabilitation est une procédure d'accompagnement technique et financier développée par SOLIHA pour aider les communes à réaliser des travaux de rénovation et produire des logements d'un niveau BBC.

Plus d'info :

<https://www.soliha.fr/nos-actions/une-rehabilitation-bbc-dans-le-cadre-dun-bail-a-rehabilitation-a-villy-bocage/>



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Communes, bailleurs sociaux
Partenaires	Région, Conseil Départemental, SDEC ENERGIE, SOLIHA, CAUE